

Paris, le 12 mai 2000

## COMMUNIQUÉ

Devant certains commentaires faisant suite aux inadmissibles agressions dont ont malheureusement été récemment victimes sur la voie publique des transporteurs de fonds, la Banque de France tient à apporter les précisions suivantes :

- 1. Elle dispose du réseau de caisses le plus dense en Europe.
- C'est la concentration, observée depuis plusieurs années, des versements et prélèvements de numéraire opérés par les transporteurs de fonds, les banques et la Poste à ses guichets qui conduit la Banque de France à adapter le réseau de ses caisses aux évolutions en cours.
- 3. Dans ce contexte, la Banque de France fait de la protection du personnel, de la clientèle et des transporteurs de fonds dans ses locaux une priorité absolue et consacre au renforcement des installations et des dispositifs de sécurité les investissements nécessaires sur toutes les places concernées.
- 4. Dans le cadre de la mission qui lui est confiée par le législateur, la Banque de France s'attache à rendre le meilleur service au meilleur coût à sa clientèle et renforce son efficacité tout en accompagnant les efforts déployés par l'ensemble des professionnels pour améliorer la gestion de la filière fiduciaire en France.

DIRECTION DE LA COMMUNICATION Service de Presse Tél. 01 42 92 39 00